

COMITÉ DIRECTEUR LAO

VISIOCONFÉRENCE 3 Mars 2025

Présents : Marc Congras, Yves Bellanger, Alain Cabaniols, Chrystel Carré, Séverine Puren, Janine Courtade, Danielle Laurin-Lacoste, Patricia Alt, José De Oliveira, Hervé Molas, Christel Lanaspèze, Bénédicte Roze, Christine Lagonelle, Elisabeth Lagier, Christophe Lagier, Dominique Tallet, Christine Descoux, Sandrine Valette, Cathy Trauchessec (arrivée à 22h30), André Olive, Pierre Olive, Frédéric Moutier, Thierry Gilbert, Alain Margheritora (suppléant), Marc Delay (suppléant)

Etat des présences : 22 + 1 pouvoir avant 22h30

23 + 1 pouvoir après 22h30

Présidents ou représentants de CDA : Denis Arcuset (82), Eric Albert (CDA81), Guillaume Eber (CDA46), Julien Specq (CDA34)

Excusés : Chantal Duprat (CDA31), Martine Cabaniols (Pouvoir à Alain Cabaniols)

Absents : Gérard Latérrasse, Denise Latérrasse, Patrick Sarrat, Michel Bourdoncle, Franck Robert, Didier Donnette (suppléant)

Invités : Tidiane Corréa

Ouverture de la séance : 21h

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du Compte-rendu du Comité Directeur du 11 Janvier 2025
- 2- Approbation de la Circulaire financière 2025
- 3- Présentation et validation du Budget
- 4- Proposition et validation de l'Ordre du jour de l'Assemblée Générale LAO du 5 avril 2025
- 5- Informations fédérales
- 6- Point à date des actions de la Ligue
- 7- Point sur le travail des commissions
- 8- Questions diverses



NOS PARTENAIRES



1- Approbation du Compte-rendu du Comité Directeur du 11 Janvier 2025

Le compte-rendu du Comité Directeur du 11 Janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

2- Approbation de la Circulaire financière 2025

La circulaire financière 2025, jointe en annexe, est présentée par Séverine Puren, trésorière générale. Elle apporte des précisions sur les nouveautés de cette circulaire.

- Les règles concernant les remboursements des frais de déplacements ont été modifiées et surtout précisées en mettant un accent particulier sur le souhait d'une pratique accrue du covoiturage.
- Les conditions et bases de remboursement en cas de bris de matériel lors des compétitions ont été revues (50% de la valeur du matériel neuf et indication de ce bris dans le rapport de juge arbitre)
- Le calcul des pénalités en cas d'absence à l'AG a été modifié, en particulier pour les clubs nouvellement créés.
- Concernant le défraiement des formateurs de dirigeants et d'officiel, le montant sera de 6€ de l'heure mais le temps de préparation de la formation sera pris en charge. Cela permettra donc que le défraiement soit d'un montant quasi identique à précédemment.
- Le coût de la location du Kid Stadium sera estimé sur devis à la demande, cela permettant de mieux prendre en charge les coûts de transport et de déplacement.
- Le volume global alloué aux frais de déplacement du CTS est de 1500€/ an. Selon Tidiane Corrêa, cette somme est un peu faible, il demande à ce qu'elle soit augmentée à 2000€/an ce qui correspondrait mieux à la réalité. Le comité Directeur donne son accord pour cette modification.
- Les règles pour l'obtention de la gratification aux jurys en fin d'année sont précisées, 3 critères permettront de calculer cette gratification : être licencié au 31/10/2025, avoir officié sur au moins trois compétitions régionales ou nationales, avoir un diplôme d'officiel.

Tidiane Corrêa demande s'il est envisagé de donner une gratification ou aide aux entraîneurs « Elite » (entraîneurs d'athlètes participant à des compétitions internationales). Après discussion, le comité directeur pense qu'il peut être inscrit dans la circulaire financière le principe suivant : les entraîneurs concernés pourront faire une demande d'aide préalable à leurs déplacements et cette demande sera soumise à l'approbation du Bureau exécutif ou du Comité directeur.

Dominique Tallet fait remarquer que la somme de 15€/repas pour les repas chauds des jurys de compétition est peut-être trop basse en particulier quand l'organisateur de compétition doit faire appel à un traiteur.

Le comité directeur décide donc d'inscrire dans la circulaire financière les deux lignes suivantes :

- repas chaud fait par le club organisateur : 15€
- Repas chaud fait par traiteur : 17€ maximum et sur présentation de la facture.

Vote sur l'approbation de la circulaire financière :

Contre : 0 Abstention : 2 Pour : 21

3- Présentation et validation du Budget

➤ **Présentation Bilan 2024**

Le Bilan est présenté par Séverine Puren, trésorière générale.

On peut remarquer une augmentation des ressources de la Ligue, en partie dûe à l'augmentation de la part licence et cet effet sera encore plus remarquable sur la saison suivante. Mais de façon corollaire et liée aux actions menées par la Ligue, les charges externes ont aussi augmenté. Le résultat

d'exploitation, c'est-à-dire celui directement lié à l'activité de la ligue est déficitaire à hauteur de 84890€.

Les produits financiers (intérêts) et les produits exceptionnels (pénalités) ont quant à eux fortement augmenté ce qui permet d'obtenir un résultat après impôts déficitaire de 37870 €.

Point important à noter : sur l'année 2024, 3 stages élites ont été organisés au lieu de 2. Le coût d'un stage étant d'environ 30000€, cela permet de relativiser le montant du déficit.

Voici le courrier reçu de l'expert-comptable attestant les comptes :

Nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association LIGUE D'ATHLETISME D'OCCITANIE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024 qui se caractérisent par les données suivantes:

- Total du bilan : 1 374 112 €
- Total produits d'exploitation : 748 832 €
- Résultat net comptable : - 37 870 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Rodez, le 28 Février 2025
G.TOURNIER

Vote pour le bilan 2024 : Unanimité

➤ Présentation du Budget 2025

Le budget prévisionnel est présenté par Eric Albert, directeur de la Ligue. Il est équilibré à un montant de 939000€, soit quasiment le même montant que l'année dernière.

Il est important de noter que ce budget est aussi établi en fonction des différentes demandes de subvention, donc certains montants doivent correspondre aux demandes effectuées et malheureusement rarement aux montants attribués.

En cours d'année, l'établissement d'un budget révisé avec les montants réels des subventions sera réalisé.

Vote pour le budget prévisionnel 2025 : Unanimité

4- Proposition et validation de l'Ordre du jour de l'Assemblée Générale LAO du 5 avril 2025

L'Assemblée Générale de la Ligue se déroulera le samedi 5 avril 2025 à Carcassonne (Conseil Départemental)

Voici la proposition d'Ordre du jour :

- 1- Rapport de la commission de vérification des pouvoirs
- 2- Accueil des participants par le Président (Marc Congras)
- 3- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023 du 23/03/2024 (Chrystel Carré)- vote 1
- 4- Présentation du rapport MORAL sur la gestion sportive et administrative du Comité Directeur et sur la situation morale et financière de la ligue (Mars Congras)
- 5- Intervention de la Secrétaire générale (Chrystel Carré)
- 6- Présentation des comptes de l'exercice clos 2024 (Séverine Puren – Gilles Tournier)
- 7- Rapport des membres de la Commission de Contrôle des Finances
- 8- Approbation des comptes de l'exercice clos 2024 (Séverine Puren) – vote 2
- 9- Affectation du résultat (Séverine Puren) – vote 3
- 10- Présentation et approbation du Budget Prévisionnel 2024 (Séverine Puren) – vote 4
- 11- Intervention du Directeur (Eric Albert)
- 12- Élection des membres de la Commission de Contrôle des Finances – vote 5
- 13- Interventions techniques (Tidiane Corrêa et autres)
- 14- Intervention du représentant de La FFA
- 15- Questions diverses et échanges
- 16- Clôture par le Président de la Ligue (Marc Congras)

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité du Comité Directeur de la Ligue d'Athlétisme d'Occitanie (LAO) le 3 MARS 2025 en visioconférence.

5- Informations fédérales

Marc Congras suite au dernier Comité Directeur fédéral que la Fédération est dans une situation financière compliquée, le déficit est plus important que prévu et se monterait à environ 3 millions d'euros. Une rencontre est prévue entre la nouvelle équipe dirigeante et l'ancienne pour éclaircir la situation.

A ce jour, il n'y aurait pas d'augmentation de la part licence par la Fédération. Yves Bellanger demande ce qu'il en est de la mise en place de la licence unique. A priori, cette décision est reportée et semble trop compliquée à mettre en œuvre pour la rentrée 2025 car elle aurait un trop grand impact sur la trésorerie des clubs.

Les interrogations sont nombreuses sur ce qu'il est devenu de l'augmentation précédente des 6€.

Alain Cabaniols demande à Bénédicte Roze, membre du Comité Directeur de la FFA de donner plus d'explications si elle en a. Pour le moment, l'analyse des chiffres est encore en cours, les explications sur les causes et la répartition de ce déficit sera donné lors de l'AG fédérale, mais il semblerait toutefois que ce déficit soit dû aux départs de certains salariés, à des mauvaises affectations de factures en

comptabilité et à d'autres problèmes. Bénédicte Roze précise que ce dérapage financier avait été pointé du doigt lors de comités directeurs précédents mais qu'il n'y avait pas eu de réponses données aux questions.

Christine Lagonelle se demande quel sera l'impact de ce problème sur la ligue et André Olive qui deviendra les aides à l'embauche d'un nouveau salarié. Bénédicte Roze répond que cela aura forcément un impact mais que le but est de réduire le déficit et de faire de nouveaux projets.

Question sur la DTN, quelles sont les informations ? Un nouveau DTN sera nommé en Avril/Mai. A ce jour, il y a 4 candidatures.

6- Point à date des actions de la Ligue

Yves Bellanger présente un document résumant les actions à date au niveau des pôles et CRE et du groupe de travail sur les installations sportives.

Le document est joint en Annexe 2.

Pierre Olive demande ce qu'il en est par rapport à l'entraîneur sprint/haie du CRE de Montpellier : Stéphane Gautier. Yves Bellanger lui répond que cet entraîneur a été licencié par son club, de plus, il a été remarqué et fait part de soucis de gestion de ses groupes et de ses athlètes. Donc tant qu'il n'est pas diplômé et ne nous a pas rassurés sur la gestion administrative et humaine des athlètes, il n'est pas prévu qu'il intervienne au sein du CRE pour la saison 2025-2026. Les sprinters qui souhaiteraient rejoindre le CRE de Montpellier la saison prochaine seront confiés à Yann Besson.

Yves Bellanger fait état des démarches de la LAO auprès des collectivités (région, mairies de Toulouse et Albi) à propos des installations.

Julien Specq demande pourquoi il n'y a pas d'entraîneur lancer sur Montpellier. Yves Bellanger lui répond qu'il n'y a pas de candidat à ce poste.

Pierre Olive demande que la Ligue intervienne auprès de la Mairie de Narbonne qui vient d'annoncer dans la presse que la piste rouge du stade allait être détruite. Marc Congras signale qu'il a déjà contacté la Mairie et qu'une rencontre sera organisée avec le Maire.

7- Point sur le travail des commissions

Le travail des commissions est présenté ci-dessous :

- CRR

- La Commission Running propose les dates et implantations suivantes pour les Championnats Running sur l'année 2025 :
 - 5 km : Castelsarrasin le 13 Avril
 - 10km : Alès le 9 Novembre 2025
 - Semi-Marathon : Auch le 23 Mars
 - Marathon : Saint Pierre La Mer le 20 Avril
 - Ekiden : Albi le 4 octobre
 - Trail : Cité des Pierres le 30 Mars
 - 100 km : Millau le 27 Septembre 2025
- Point sur la réunion Plénière du 22/02/2025 (Patricia ALT)

Presque tous les départements étaient représentés, 10 sur 13. La réunion s'est très bien déroulée. Les règles et nouveautés régissant le running ont été présentées. Les médailles pour les différents championnats ont été données au président de CDA ou de CDR car c'est eux qui le remettront.

- COT

- Chaque CDA sera autonome dans la certification de leurs juges assistants.

Ce sont les CDA qui connaissent le mieux les juges de leur département, il a donc été décidé qu'à partir de maintenant ce sont eux qui proposeront à la ligue, en fonction de leur expérience, la certification des juges (niveau 2) et chef-juges (niveau 3).

- À aujourd'hui, le nouveau système d'engagement du jury, ne permet pas de « bloquer » le jury de base qui est nommé par la COT, des personnes peuvent s'y inscrire.

Il a donc été décidé de supprimer le jury de base des engagements et de mettre en place un tableau partagé avec Claire, Sandrine, Bénédicte, Chantal, Thierry et Gérard.

La CSO s'étonne vivement de ne pas être associée à ce dispositif!

- CRJ

La CRJ a approuvé certaines implantations proposées par la CSO, à savoir :

- le 14 et 15 Juin à Lunel pour les Championnats régionaux d'épreuves combinées pour les minimes

- le 22 juin à Toulouse Sesquières pour les Championnats régionaux des Pointes d'or

- le 29 juin à Albi pour les Championnats régionaux d'épreuves individuelles BE- MI

- Concernant le tour printanier de l'Equip'athlé, 6 sites se sont proposés. La CRJ réfléchit encore à cette possibilité et a besoin encore d'être certaine que tous les sites pourront être assez pourvu en jury.

- Concernant la finale B de l'Equip'Athlé, l'implantation proposée par la CSO est Alès mais cela génère des soucis de déplacement pour de nombreux clubs. La CRJ réfléchit donc à la possibilité de faire 2 finales B (globalement correspondant aux anciennes régions). L'une d'entre elle serait de toute façon à Alès et l'autre à choisir parmi les autres candidats.

Cette dernière proposition génère le mécontentement de Julien Specq. Plusieurs voix de l'ouest de l'Occitanie ont indiqué que déplacer des benjamins jusqu'à Alès semblait peu raisonnable au vu du temps de trajet. D'autres ont plaidé pour un championnat unique pour donner plus de valeur au titre régional. Frédéric Moutier répond qu'il essaye de tenir compte de tous les avis d'où le questionnaire envoyé aux clubs et dont la majorité de ceux qui ont répondu demande 2 finales B. Le problème est le site d'implantation de cette deuxième finale car Auch peut dépanner mais sous condition que ses équipes puissent participer.

Cette question d'une ou deux finales est mis aux votes : la question posée est : Souhaitez-vous une seule Finale B Equip'Athlé à Alès :

Contre : 3

Abstention : 5

Pour : 16

En 2025, il n'y aura donc qu'une seule finale B Equip'Athlé qui se tiendra le 25 Mai à Alès.

A la fin de la saison, il sera fait un bilan de cette implantation et les conséquences en seront tirées pour en tenir compte la saison prochaine.

8- Questions diverses

RAS

Fin de la séance à 00h15.

PROVISOIRE

CIRCULAIRE FINANCIÈRE 2025

FONCTIONNEMENT CLASSIQUE DE LA LIGUE

DESTINATAIRES

Membres du Comité Directeur, Présidents des Commissions Régionales, Officiels en mission (Juge Arbitre, Responsable du Chrono électrique, Responsable du secrétariat informatique, Directeur réunion, Juge chef des départs, Délégué CSO, Délégué technique, Responsable du contrôle anti-dopage), Élus en mission, Bénévoles en mission, CTS, Entraîneurs en mission et Salariés.

BASES DE REMBOURSEMENT

Pour tout remboursement, mentionner le détail des frais, préciser le montant demandé, joindre obligatoirement à la demande les documents originaux (billets SNCF, notes d'hôtels et de restaurants, etc...) sous forme papier ou électronique. Les pièces jointes photocopiées ainsi que les reçus de cartes bleues ne seront pas prises en compte.

Base de remboursement pour les réunions du Comité Directeur ou des Commissions Régionales :

- prise en charge des frais de déplacements pour le Président, la Secrétaire Générale et la trésorière.
- co-voiturage obligatoire pour prise en charge des frais de déplacements des autres membres

1/ Transports

- Fer : tarif SNCF 2ème classe

✓ Les tickets de carte bancaire et les attestations de paiement ou de prix de la SNCF ne sont pas valables.

✓ NB : le e-billet train ou avion doit être certifié "billet unique" et signé.

- Route : calcul de la distance avec le site internet www.mappy.fr (itinéraire express) entre le domicile de la personne* et le lieu de la mission.

✓ 0.38 € du km pour une à deux personnes par voiture

✓ 0.43 € du km à partir de trois personnes et plus par voiture

✓ Les frais de péage viennent en plus du calcul de l'indemnité kilométrique.

- Transport par air, location véhicule : demande préalable obligatoire au Président de la Ligue avant l'engagement des dépenses.

2/ Restauration

- Frais réels limités à 20 € par repas et par personne (boisson incluse).

- Compétitions (remboursement pour l'organisateur, dans la limite de)

✓ Repas Chaud cuisiné par le club avec une petite bouteille d'eau (12,50 €) ; plus 1 autre boisson (1,50 €) durant la manifestation ; plus 1 café (1,00€) le tout : 15,00€

✓ Repas réalisé par un traiteur : 17€ maximum et sur présentation de la facture

✓ Idem avec Repas Froid : avec une petite bouteille d'eau (10,00 €) ; plus 1 café (1,00€) le tout : 11,00€

✓ Si seulement 1 Boisson : 1,50€

La prise en charge fait l'objet d'un échange de mail entre l'organisateur et le secrétariat de la Ligue avant le déroulement de la manifestation.

3/ Hébergement

Frais réels limités à 80 € par personne (Nuit d'hôtel + petit déjeuner)

4/ Dépenses diverses

- Autres frais de fonctionnement : accord préalable du Président.
- Fournitures de bureau : commandées par le secrétariat de la Ligue sous la responsabilité du directeur de la LAO
- Tout autre achat ou fourniture non prévus dans cette circulaire :

✓ Montant inférieur à 1 000 € : accord du Président

✓ Montant supérieur à 1 000 € : demande soumise à l'approbation du bureau exécutif

Bris de matériel mis à disposition

Soit par un Club ou un Comité Départemental et endommagé lors d'une organisation régionale, compétitions, stages ou formations sera remplacé par la Ligue sous réserve que le bris et les références exactes du matériel aient été inscrits par le Juge Arbitre sur le Procès-Verbal de la réunion ou le responsable du stage ou de la formation. Le dédommagement sera limité à 50 % de la valeur du matériel neuf sur présentation de facture.

PROCÉDURES :

Les notes de frais, établies exclusivement sur le formulaire LAO (à demander à la Ligue ou à télécharger sur le site) sont à adresser ou déposer à la Ligue, dans un délai maximum de 1 mois suivant la dépense effectuée. Tout autre cas nécessitera l'accord du Président. (Sauf somme forfaitaire allouée annuellement).

- Chaque demande de remboursement, signée par le responsable de l'action ou de la commission, devra comprendre :

✓ Le nom du bénéficiaire,

✓ Le nom des participants,

✓ L'objet du remboursement,

- ✓ L'ensemble des originaux des justificatifs,
- ✓ Le formulaire type entièrement rempli.

Les notes de frais seront honorées au plus tard 30 jours après la validation de la conformité.

- Il est obligatoire de posséder sa licence (hors personnel de la ligue) pour la saison en cours pour pouvoir prétendre à un remboursement.
- L'abandon de frais peut être utilisé.

PÉNALITÉS

- Manque d'officiels dans les compétitions Ligue :

✓ 30 € par officiel manquant et par jour de compétition. Quota de jury nécessaire : figure dans les livrets des compétitions établis par les commissions concernées.

- Non restitution d'une puce lors d'un cross organisé par la LAO : 5 € par puce
- Non représentation d'un club à l'Assemblée Générale de Ligue :

✓ Part fixe de 80 € + part variable de 0,30 € par licencié au 31 août précédent l'Assemblée Générale.

Les clubs créés au cours de l'année N-1 de l'AG ne sont pas soumis à cette pénalité

NB : les factures seront adressées au Trésorier et au correspondant (SIFFA) du club. Les clubs pourront régler la facture, ou autoriser le trésorier de la ligue à prélever le montant de la facture sur le compte Si-FFA du club.

ENGAGEMENTS AUX COMPÉTITIONS

- Engagements tardifs ou sur place (si autorisés) :

✓ Engagement tardif (avant le jeudi 12h) : 5 € par athlète,

✓ Engagement tardif (après le jeudi 12h) ou sur place si autorisés : 30 € par athlète.

- Athlètes forfaits après engagement : 10 € par engagement sur une épreuve non honoré par athlète.

Athlètes forfaits après engagement tardif : 30 € par engagement sur une épreuve non honoré par athlète

Possibilité de présenter un certificat médical sous 8 jours justifiant l'absence de l'athlète à la compétition.

- Demande qualification exceptionnelle :

Toute QE sera de 20 € par demande et sera soumise à validation par une commission.

QE non acceptée, **pas de remboursement.**

✓ Si l'athlète se classe dans les 8 premiers : les 20 € seront remboursés

✓ Si l'athlète se classe au-delà du 8ème : pas de remboursement

- Athlètes hors ligue (résidents ou non en Occitanie) : 20 € par athlète, par compétition et par épreuve. Le règlement s'effectue lors de l'engagement sur le module de QE.

Les athlètes des CRE ou des pôles sont dispensés de ce coût d'inscription, sous réserve d'être inscrit par leur responsable de structure avant la date limite d'engagement.

INDEMNITÉS DES INTERVENANTS

COUVERTURE MEDICALE DES STAGES ET COMPETITIONS

Les médecins et kinésithérapeutes qui interviennent sur un stage ou une compétition **peuvent choisir** l'une des trois options suivantes pour être indemnisés de leurs interventions.

- 1- Défraiement au forfait journalier.
- 2- Prise en charge du déplacement des intervenants.
- 3- Abandon de frais pour demander un crédit d'impôt.

1- Défraiement au forfait journalier.

Tarif de défraiement des médecins ou kinésithérapeute en compétition : 130 € par journée.

Tarif de défraiement d'un intervenant non diplômé (élève kiné) : 100 € par journée.

Le forfait journalier exclut toute prise en charge de déplacement, et hébergement. Seule la restauration est assurée sur le site de la compétition au même titre que tout autre membre de jury.

2- Prise en charge du déplacement des intervenants.

L'intervenant doit produire une note de frais (modèle à demander au secrétariat de la ligue).

3- Abandon de frais pour demander un crédit d'impôt.

Cette option est recommandée pour les professionnels soumis à l'impôt sur le revenu. En fin de saison il devront demander au trésorier de la ligue un Cerfa qui leur servira de justificatif auprès de l'administration des impôts (voir la procédure décrite à la fin de ce document).

NB : Seule la restauration est assurée sur le site de la compétition au même titre que tout autre membre de jury.

FORMATEURS et CADRES FÉDÉRAUX

- Tarif de défraiement des formateurs de Dirigeants ou Officiels :

La gratification est fixée à 6 € de l'heure pour les formations délivrées régulièrement, pour les formations en présentiel ou en visioconférence.

Les formations d'assistants sont dévolues aux Comités Départementaux.

- Tarif de défraiement des Cadres d'Entraînement :

✓ Formation (Formation payante) : Règle de l'OFA

✓ Autres Missions (CRE)

❖ Par contrat de travail ou sur facture pour les auto-entrepreneurs.

❖ Tarif horaire de la Convention Collective Nationale du Sport (13,50 € brut de l'heure)

N.B En ce qui concerne le remboursement des frais de déplacement, l'abandon de frais sera privilégié. En cas d'exonération d'impôts, il y aura négociation avec le Président. Les CTS ou salariés de la LAO ne peuvent prétendre à ces indemnités de défraiement.

KID STADIUM

Fourniture de devis à la demande.

STAGES RÉGIONAUX

- Participation des clubs : 30 € par nuitée

Gratuité pour les athlètes licenciés en Occitanie figurant sur les listes ministérielles 2025 (Droit jusqu'au 31/12/2025).

- Tarif de défraiement des Cadres d'Entraînement : 94.50 € par jour ou 13.50 € brut de l'heure (1 journée de stage s'entend une journée de 7h)

CONSEILLER TECHNIQUE SPORTIF

Déplacements intra-Occitanie : le volume financier global est limité à 2 000 €/an (somme non forfaitaire, chaque déplacement doit être mentionné)

- Tout autre déplacement : en fonction du plan d'actions voté par le Comité Directeur de la LAO et avec Autorisation préalable du Président
- Moyens de communication : Téléphone portable + accès internet : forfait de 300 € par an (sur présentation de factures)

Suivi Médical Réglementaire Athlète de la LAO, inscrit sur les Listes Ministérielles « Espoirs »

- La liste est validée par le ministère des Sports, le 01 janvier 2025, sur la base des performances réalisées au cours de(s) saison(s) précédentes.
- La Ligue d'Athlétisme d'Occitanie, s'engage pour une prise en charge à hauteur de 100€ maximum, pour l'ensemble des prestations ; consultation médicale connexe, plus examens biologiques, (Tarif SS), pour tous les athlètes Occitans figurant sur la liste « Espoirs » promulguée par le ministère des Sports. Les factures du Médecin et/ou du Laboratoire d'analyse seront adressées au secrétariat de la Ligue pour leur prise en charge entre le 01/01/2025 et le 31/08/25.

Athlète inscrit sur Centre d'Entraînement ouvert par la LAO

- Coût de la présence sur le CRE d'un athlète Hors-Ligue : 500 €
- Coût de la présence sur le CRE d'un athlète de la LAO : 200 €
- Le SMR des athlètes hors-ligue ne sera pas pris en compte par la LAO

Gratification annuelle du Jury de compétition

La ligue prévoit dans son budget prévisionnel annuel une enveloppe dédiée à la gratification du jury de compétition.

Cette enveloppe est répartie entre l'ensemble des jurys bénéficiaires et corrélée selon 2 facteurs :

- le nombre de présences (journée de compétitions)
- le niveau du diplôme d'officiel

Pour prétendre à gratification, il est nécessaire :

- être licencié au plus tard le 31/10 de l'année 2025
- avoir officié sur au moins 3 journées de compétitions régionales ou nationales
- être titulaire d'un diplôme d'officiel

Comment obtenir le justificatif d'un abandon de frais au profit de la LAO pour votre déclaration d'impôt ?

Un jury de base, un formateur... ou tout autre bénévole, qui œuvre au sein des activités de la LAO, peut cumuler sur un fichier, toutes ses actions et renoncer à obtenir la compensation financière correspondante.

Pour cela, le bénévole doit :

- tenir à jour le détail des actions qu'il a réalisées (action par action)
- indiquer qu'il renonce au remboursement des frais engagés pour le compte de la Ligue d'Athlétisme d'Occitanie
- adresser ce récapitulatif au trésorier de la LAO
- fournir la carte grise du véhicule utilisé

En retour, le trésorier renvoie un « cerfa » justifiant de votre abandon de frais au profit de la LAO, mentionnant la somme que vous lui avait adressée, qui est considérée comme don pour l'association.

Cette somme sera donc à renseigner sur votre déclaration d'impôt. Vous bénéficierez alors de 66% de cette somme en réduction d'impôts.

NB : pour des abandons de frais concernant des frais de déplacement, le montant par km figure dans la notice des impôts sur le revenu.

ATHLÉTISME



Pôle sportif CRE et Pôles Point salle

3 mars 2025



CRE : Perspectives 2025-2026

- Toulouse :

La couverture actuelle des disciplines est conservée :

- Dominique Hernandez (longueur et hauteur), Jean Monnier (long et triple), Léandre Stanis (sprint et haies) , Ali Belkacem (½ fond), Vincent Aubin (EC), Christophe Gomez (lancers).

- Montpellier :

Le demi-fond devrait retrouver sa place :

- Jocelyn Piat (sauts), Yann Besson (EC + sprint), ½ fond Ahmed Mourabit*

Note : les entraînements CRE pôles se font sur le stade Philippidès avant ceux du club.

* Ahmed prépare un CQP qui lui permettra d'obtenir une carte Pro pour travailler avec la ligue.

Pôles

- La FFA décide des entraîneurs habilités à encadrer sur un pôle.
- Sélection des athlètes mineurs souhaitant intégrer un pôle à la rentrée 2025 :
 - Une réunion de sélection + un entretien avec la famille sera organisé mi-avril pour sélectionner les athlètes non encore listés (cadets 1 et cadets 2 avant publication des listes).
- Prise en charge :

Proposition

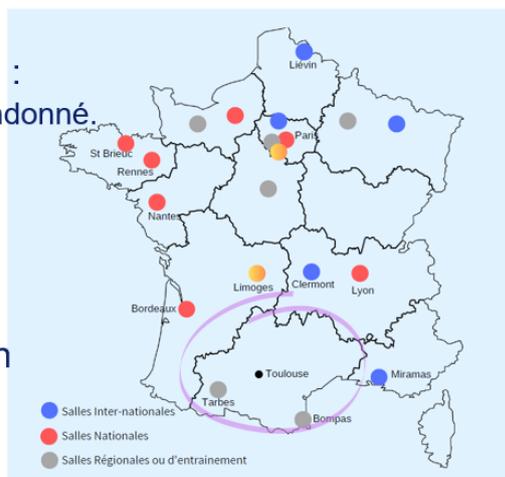
Catégorie de LISTE	Prise en charge Athlète	Prise en charge par la LAO
RELEVE	25%	75%
ESPOIRS	50%	50%
Non listés (Ca1 + Ca2-> janvier)	75%	25%
Collectifs Nationaux	50%	50%

07/03/2025

3

Salle d'athlétisme en Occitanie

- Rencontre avec la mairie d'Albi :
 - projet en sommeil mais pas abandonné.
- Rencontre avec la région :
 - prévue le 25 mars.
- Rencontre avec l'agglomération Toulousaine :
 - Rencontre demandée.



07/03/2025

4